



SECTION
DU
CHER

FO-INFO-FO

CTL du 04 octobre 2022

Ce CTL initialement prévu le 04 octobre 2022 a été reporté au 12 octobre suite au boycott de la CGT et Solidaires. A noter que la CGT a aussi boycotté la seconde convocation.

C'est pas moins de 6 procès-verbaux qui sont proposés à l'approbation des OS dont le plus ancien date du 14/09/2021. Plus d'un an d'échanges entre la DDFIP du Cher et les OS qui ne remontent pas à la Centrale. Espérant que le changement de Directeur rende les remontés des représentants des personnels du Cher à Bercy plus rapide. Il est vrai que le dialogue social était le dernier souci du précédent Directeur dont le seul but a été de détruire le réseau de la DDFIP du Cher.

NRP : fermeture au 01/01/2023 de la trésorerie de Saint-Florent-Sur-Cher et de la Paierie Départementale avec la création du SGC de Bourges et élargissement du SGC de Saint-Amand-Montrond.

C'est le gros morceau de ce CTL.
Fusion de la Trésorerie Municipale de Bourges avec la Paierie Départementale pour former le SGC de Bourges.
Quant à la trésorerie de Saint-Florent-Sur-Cher elle est démantelée au profit du nouveau SGC de Bourges (pour la CC Fercher-Pays florentais) et le SGC de Saint-Amand-Montrond (avec la CC Arnon-Boischaut-Cher).

A noter que la CC du Dunois (gérée par Bourges) devait intégrer le SGC de Saint-Amand aussi ce 1^{er} janvier 2023, mais elle se fera finalement qu'au 01/09/2023 « en raison de problématique RH et de la conduite des travaux de gestion pour l'intégration de l'EPCI Arnon-Boischaut-Cher » en fait doux euphémisme pour dire que la Direction est dépassée par son propre projet dont elle n'a pas prévu les effectifs et les moyens techniques pour l'effectuer.

Les habitants du Dunois et les collectivités vont être contents de rechanger de poste de rattachement...avec tous les désagréments qui en résultent (changement de RIB, d'interlocuteurs, etc.)

La grosse problématique de ces bouleversements est comme toujours l'humain, l'agent qui doit s'adapter, se plier au bon vouloir d'une Direction qui n'a cure des implications professionnelles et personnelles découlant de ces changements. Les agents de la future ex-trésorerie de Saint-Florent ne voulant pas aller à Saint-Amand (60 km) et préférant Bourges (16 km). Certes celui qui devra partir à Saint-Amand pourra selon les dires du Directeur faire un mix entre travail à distance et exercice sur place en tenant compte des besoins des services. Quid de la gestion de la comptabilité, du téléphone, des congés de la cohésion, passage des emprunts des débits d'office.

Le Directeur s'en remet à la bonne volonté des agents pour que l'un d'entre eux se « désigne » volontaire pour rejoindre le SGC de Saint-Amand. C'est inadmissible ce n'est pas aux agents de s'organiser pour faire face aux réformes imposées sans concertation.

Votre représentant **F.O.-DGFIP** a voté contre et demande l'arrêt de du NRP.

NRP : transfert au 01/01/2023 à la trésorerie de Bourges Hôpitaux des la gestion de 4 EHPAD relevant de la gestion du SGC de Vierzon

C'est la suite logique du NRP avec le départ des 4 EHPAD gérés par le SGC de Vierzon vers la trésorerie spécialisée de Bourges Hôpitaux.

Les conséquences sur les emplois : un emploi de catégorie B en provenance du SGC de Vierzon et un emploi C en provenance du SGC de Baugy y seront déployés au 01/01/2023 portant le nombre total d'effectif implanté de 24 à 26.

F.O.-DGFIP d'une façon générale est contre les trésoreries spécialisées, car c'est une façon à terme de pouvoir les régionaliser. Ce transfert se fait dans le cadre du NRP et comme les emplois restent largement en dessous des besoins de Bourges Hôpitaux, votre représentant **F.O.-DGFIP** s'est abstenu.

NRP : ajustement des périmètres des SGC au 01/01/2023

Ces opérations faites pour ajuster le périmètre des SGC avec celui des EPCI :

- Levet (CC Arnon-Boischaut-Cher) passe au SGC de Saint-Amand-Montrond
- Mehun-Sur-Yèvre (Bourges Plus) passe au SGC de Bourges

- Allouis (CC Terres du Haut-Berry) ; Concessault, Barlieu et Dompierre-en-Crot (CC Pays Fort-Sancerrois Val-de-Loire) passent à au SGC de Vierzon
- Chassy (CC Pays de Nérondes) et Marseilles-les-Aubigny (CC Portes-du-Berry-entre-Loire et Val-d'Aubois) passent au SGC de Saint-Amand-Montrond)
- Poisieux (CC Coeur-de-Berry) passe au SGC de Vierzon

Ces ajustements sont une simple adaptation logique au des EPCI au SGC. Mais comme ils sont liés au NRP, **F.O.-DGFIP** s'est abstenu.

Nouveau réseau de proximité : création des conseillers aux décideurs locaux (CDL)

Création de deux nouveaux CDL qui passeront à 7 dans le Cher : 5 A + et 2 A. **F.O.-DGFIP** affirme que cette scission des missions de conseil et de gestion est une aberration. Tous les acteurs de terrain (élus, comptables publics) vous le diront : toute démarche de conseil s'appuie de façon contemporaine sur la réalisation d'actes de gestion.

Sans remettre en cause le professionnalisme et la grande qualité du travail fourni par les CDL du Cher, c'est une séparation artificielle que la DGFIP a crée qui débouche sur une invraisemblable usine à gaz.

Les CDL étant une émanation du NRP votre représentant **F.O.-DGFIP** a voté contre.

F.O.-DGFIP est surpris du tableau des effectifs du futur SGC de bourges.

Il y a actuellement un adjoint à la paierie et deux adjoints à la municipale. Il y a également une nouvelle adjointe à la municipale en tuilage, ce qui pour **F.O.-DGFIP** est une bonne chose car il faut arrêter les prises de fonction en redémarrant seul à zéro . Mais à la lecture du tableau des effectifs du futur SGC de bourges il y a 3 adjoints. Que

devient le 4^e cadre A ? y aurait il un emploi réservé chez les CDL ???

Présentation du DUERP 2021 et du PAP 2022

Comme chaque année nous avons droit à la présentation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) avec son Plan Annuel de Prévention (PAP) rédigés par l'Assistante de Prévention à partir des réunions faite dans chaque service. Ces deux documents ont déjà été étudiés en CHS-CT et les OS ont émis un avis unanime contre.

Parler de prévention alors que la Direction ferme des services, désorganise le travail et la vie de ses agents avec le NRP, relève de la plaisanterie de mauvais goût. Pour rappel les agents en difficultés dans leur service apprécieront les 850 suppressions d'emplois à la DGFIP prévu par le PLF 2023.

La DGFIP reste le fournisseur officiel des suppressions d'emplois dans la fonction publique d'État !

Présentation du transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme (TU) à la DGFIP

Dans le grand bal des réformes actuelles, les TU prennent le chemin de la DGFIP, mais les emplois se perdent en route.

Cette réforme consiste au transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme des services du Ministère de la Transition écologique (MTE) vers ceux de la DGFIP.

Les autorisations d'urbanisme qui interviendront à compter du 1er septembre 2022 relèveront de la DGFIP, les dossiers en cours d'instruction resteront quant à eux dans les services du MTE.

A compter de cette date, la mission et les emplois migreront progressivement vers les centres des impôts fonciers de la DGFIP.

Autant le dire immédiatement, C'est là que le bât blesse :

- sur les 501 équivalents temps plein (ETP) au MTE qui sont concernés par la liquidation de la TU au MTE, seulement 290 ETP seront transférés dans les services fonciers et cadastraux de la DGFIP ;

- sans attendre le déploiement final du nouveau service numérique « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI) accessible via «impôts.gouv.fr», l'administration intègre la liquidation de cette taxe dans ce projet. A cet effet, un module de gestion des taxes d'urbanisme (Gestion TU) est adossé à GMBI avec à la clé une refonte totale des processus sur la base d'une dématérialisation et d'une automatisation massive.

La question de la fiabilité, aussi bien de GMBI que du module de gestion «Gestion TU», n'empêche pas l'administration de rayer d'un trait 211 ETP à l'occasion de ce transfert.

Pour **F.O.-DGFIP** , la chasse aux emplois continue au détriment de la qualité de service et du bien-être au travail des collègues.

Des emplois transférés sur 3 ans puis une bascule finale vers de nouveaux métiers. Au cours de l'année 2023, les liquidations des TU interviendront au fur et à mesure de l'achèvement des chantiers. Au 1er septembre 2023, 159 ETP en provenance du MTE seront affectés à la DGFIP afin de remplir cette mission.

A cette occasion, l'administration espère que les agents originaires du MTE accepteront les conditions de cette mobilité contrainte.

La montée en charge de cette mission à la DGFIP continuera au 1er septembre 2024 avec l'arrivée d'une seconde vague de 115 ETP.

En plus de la TU, les ex-agents du MTE devront exercer la mission cadastrale de la DGFIP au sein des services fonciers, soit :

- la mission foncière ;
- la mission fiscale qui s'ajoutera à la liquidation des TU ;
- la mission documentaire de délivrance des documents cadastraux (topographiques et fiscaux).

La DGFIP supprime 300 ETP dans ces services du fait du déploiement du « Foncier Innovant » et s'engage à former des agents néophytes sur des matières pointues en termes de technicité. **F.O.-DGFIP** cherche encore la logique de ces vases communicants...

Accès des notaires au fichier immobilier dans le département du Cher – septembre 2022

Pour **F.O.-DGFIP**, il s'agit une énième externalisation de mission sous couvert d'allègement des tâches. Derrière cette justification bienveillante se cache une volonté politique de réduire la voilure DGFIP.

Questions diverses

CFP de Saint-Amand-Montrond

Votre représentant a encore une fois relancé la Direction sur les problèmes d'humidité. Selon cette dernière une rencontre va bientôt avoir

lieu avec l'entreprise chargée du diagnostic... en attendant les agents travaillent à côté de mur couvert de champignons. Il devient urgent de les nettoyer et les repeindre. Contrairement aux dires d'un tract d'une autre organisation syndicale les stores ne sont toujours pas installés, la faute au retard de livraison de la société malgré un devis signé il y a plusieurs mois.

CFP de Vierzon

Pour l'installation du garage à vélo c'est aussi un problème de retard avec le maçon qui doit couler la dalle de béton.

Votre représentant **F.O.-DGFIP** a aussi demandé qu'un point soit abordé sur la réforme des gestionnaires publics pour le prochain CTL. Cette réforme encore floue doit rentrer en vigueur le 1^{er} janvier prochain et risque de bouleverser les relations de travail ordonnateur-comptable avec la fin de la responsabilité pécuniaire et personnel du comptable public.

De son côté l'AFCM (association française de Cautionnement Mutuel) indique à ses adhérents dans son courrier du 13 juillet 2022 « Tous les agents publics sont des justiciables susceptibles d'être déférés devant la Cour des Comptes... »

Vos représentants **F.O.-DGFIP** :
BARDON Nicolas, titulaire ; JANSONNIE Franck, suppléant
<https://www.fo-dgfip-sd.fr/018/>

